

Dans tous les temps et dans tous les pays, à l'origine des législations comme à l'apogée des gloires nationales, aux époques de tranquille félicité comme aux périodes de convulsions et de spasmes, partout et toujours, on a été persuadé que, pour agir sur une société, il faut saisir l'enfance, et, à ce point de vue, on a eu raison. L'avenir appartient à celui qui forme la jeunesse. L'idée qui régnera dans l'avenir, c'est l'idée qu'on répand à l'école.

De là cette préoccupation constante de toutes les ambitions pour résoudre le problème de l'éducation. Il n'est pas un penseur qui n'ait exposé ses vues sur l'éducation. Les philosophes y ont cherché un moyen de moralisation, les politiques un moyen d'influence. Toutes les législations ont essayé de l'organiser et de la diriger. Il n'est pas une matière qui ait été traitée par un plus grand nombre d'écrivains.

Si tout a été affirmé en éducation, tout a été nié aussi. On a donc touché la vérité au moins une fois sur un point. Si rien de nouveau ne peut être dit sur ce sujet, il reste une analyse à faire: c'est de discerner le bon et le mauvais parmi les expériences et les théories qui nous sont proposées; c'est surtout de les interroger, de les comparer, de découvrir leur degré respectif de conformité avec les principes qui doivent dominer toute éducation. Ces principes, quels sont-ils? Je les résume dans cette formule: "Eclairer la raison, qui doit être l'unique maîtresse de la volonté: développer, fortifier la volonté qui, sous l'impulsion de la raison, doit se rendre maîtresse des obstacles". En d'autres termes, développer dans l'enfant l'homme moral qui est le terme de l'homme intellectuel, et l'homme surnaturel qui est le couronnement de l'homme moral; "lui apprendre à être soi-même, à user de sa liberté, et à porter sa responsabilité"; en un mot "Former les âmes et discipliner les esprits", telle est la loi suprême de l'éducation, tel est le *criterium* de tout enseignement digne de ce